

États financiers de la

COALITION HUMANITAIRE

Exercice clos le 31 décembre 2015



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Bureau 1800
150, rue Elgin
Ottawa (Ontario) K2P 2P8
Canada

Téléphone (613) 212-KPMG
Télécopieur (613) 212-2896
Internet www.kpmg.ca

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux membres de la Coalition Humanitaire

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Coalition Humanitaire, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2015, les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Coalition Humanitaire au 31 décembre 2015, ainsi que de ses résultats d'exploitation, de l'évolution de son actif net et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

KPMG A. R. L. / S. E. N. C. R. L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Le 30 mai 2016

Ottawa (Canada)

COALITION HUMANITAIRE

État de la situation financière

Au 31 décembre 2015, avec informations comparatives de 2014

	2015	2014
Actif		
Actif à court terme		
Trésorerie	2 138 193 \$	666 164 \$
Taxe de vente harmonisée à recevoir	23 198	22 555
Charges payées d'avance	1 456	1 652
	<u>2 162 847 \$</u>	<u>690 371 \$</u>

Passif et actif net

Passif à court terme		
Comptes créditeurs et charges à payer (note 3)	621 764 \$	90 038 \$
Apports reportés (note 4)	1 143 328	206 239
	<u>1 765 092</u>	<u>296 277</u>
Actif net (note 5)		
Non affecté	188 250	222 050
Affecté à l'interne	209 505	172 044
	<u>397 755</u>	<u>394 094</u>
	<u>2 162 847 \$</u>	<u>690 371 \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil d'administration :

_____ Administrateur

_____ Administrateur

COALITION HUMANITAIRE

État des résultats

Exercice clos le 31 décembre 2015, avec informations comparatives de 2014

	2015	2014
Produits		
Affaires mondiales Canada	1 894 153 \$	2 000 498 \$
Campagnes	2 814 975	1 687 224
Fonds d'urgence	326 160	276 690
Apports des membres	254 533	254 533
Divers	8 536	40 755
	<u>5 298 357</u>	<u>4 259 700</u>
Charges		
Programmes	4 556 875	3 853 689
Communication et campagnes de financement	352 255	187 303
Salaires et charges sociales	229 168	170 401
Opérations	156 398	127 479
	<u>5 294 696</u>	<u>4 338 872</u>
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	<u>3 661 \$</u>	<u>(79 172)\$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

COALITION HUMANITAIRE

État de l'évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 décembre 2015, avec informations comparatives de 2014

	Non affecté (note 5 a))	Affecté à l'interne (note 5 b))	2015 Total	2014 Total
Actif net au début de l'exercice	222 050 \$	172 044 \$	394 094 \$	473 266 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	3 661	–	3 661	(79 172)
Virement aux actifs nets non affectés (note 5b))	(37 461)	37 461	–	–
Actif net à la fin de l'exercice	188 250 \$	209 505 \$	397 755 \$	394 094 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

COALITION HUMANITAIRE

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 décembre 2015, avec informations comparatives de 2014

	2015	2014
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes		
Fonctionnement		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	3 661 \$	(79 172)\$
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement		
Diminution des débiteurs	–	187 827
Augmentation de la taxe de vente harmonisée à recevoir	(643)	(1 320)
Diminution des charges payées d'avance	196	242
Augmentation des comptes créditeurs et des charges à payer	531 726	38 208
Augmentation (diminution) des apports reportés	937 089	(874 263)
Augmentation (diminution) de la trésorerie	1 472 029	(728 478)
Trésorerie au début de l'exercice	666 164	1 394 642
Trésorerie à la fin de l'exercice	2 138 193 \$	666 164 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

COALITION HUMANITAIRE

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 décembre 2015

La Coalition Humanitaire (la « Coalition ») a été constituée en société sans capital-actions le 2 octobre 2009 en vertu de la *Loi sur les corporations canadiennes*. Depuis le 21 novembre 2013, les statuts de la Coalition ne sont plus dressés en vertu de la *Loi sur les corporations canadiennes* mais conformément à la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*. La Coalition est un organisme de bienfaisance enregistré et, à ce titre, est exempté de l'impôt sur le revenu en vertu de l'alinéa 149(1)l) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

Reconnue comme une fondation publique, la Coalition a pour but de recevoir ou de maintenir un ou plusieurs fonds et d'investir, en tout ou en partie et de temps à autre, le capital et le revenu s'y rapportant dans des œuvres de bienfaisance qui sont elles aussi des associations caritatives agréées aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

La Coalition est un réseau d'organisations non gouvernementales (ONG) prêtes à s'unir en cas de crises humanitaires. Ce sont cinq des principaux organismes d'aide canadiens qui ont fondé la Coalition.

1. Principales méthodes comptables

Les états financiers ont été dressés par la direction selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif contenues dans la Partie III du Manuel de CPA Canada *Comptabilité* et suivant les principales méthodes comptables suivantes :

a) Constatation des produits

Organisme sans but lucratif, la Coalition applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont comptabilisés en produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés en produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut être raisonnablement estimé et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

b) Immobilisations

Les acquisitions d'immobilisations de moins de 5 000 \$ sont passées en charges dans l'année d'acquisition. Au cours de l'exercice, les acquisitions d'immobilisations passées en charges ont totalisé néant \$ (néant \$ en 2014).

c) Charges

Dans l'état des résultats, la Coalition classe ses charges par fonction.

Les charges sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et dans la fonction avec laquelle elles ont un lien direct. La Coalition ne ventile pas les charges par fonction après leur comptabilisation initiale.

COALITION HUMANITAIRE

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2015

1. Principales méthodes comptables (suite)

d) Instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur au moment de la comptabilisation initiale. Tous les autres instruments financiers sont ultérieurement évalués au coût ou au coût après amortissement, sauf si la direction a décidé de les comptabiliser à la juste valeur. La Coalition n'a pas choisi de comptabiliser ces instruments financiers à leur juste valeur.

Les coûts de transaction engagés dans le cadre de l'acquisition d'instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur sont imputés aux résultats à mesure qu'ils sont engagés. Tous les autres instruments financiers sont ajustés en fonction des coûts de transaction engagés à l'acquisition et des coûts de financement, qui sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les actifs financiers font l'objet d'un test de dépréciation tous les ans à la clôture de l'exercice s'il existe des indications de dépréciation. S'il existe une indication de dépréciation, la Coalition détermine s'il y a eu un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs au titre de l'actif financier. S'il y a eu un changement défavorable important dans les flux de trésorerie attendus, la Coalition ramène la valeur comptable de l'actif financier au plus élevé des montants suivants : la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus, le prix qu'il pourrait obtenir de la vente de l'actif financier ou la valeur de réalisation que la Coalition s'attend à obtenir de tout bien affecté en garantie du remboursement de l'actif financier. Si des faits et circonstances donnent lieu à une reprise au cours d'une période ultérieure, une moins-value doit faire l'objet d'une reprise dans la mesure de l'amélioration, la valeur comptable ne devant pas être supérieure à la valeur comptable initiale.

e) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants déclarés des éléments d'actif et de passif ainsi que sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers de même que sur les montants déclarés des produits et des charges de la période. Les résultats réels pourraient différer des estimations. Celles-ci font l'objet d'un examen tous les ans et, lorsque des rajustements s'avèrent nécessaires, ceux-ci sont constatés dans les états financiers de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

COALITION HUMANITAIRE

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2015

2. Politique de financement

La Coalition a adopté un modèle de financement qui prévoit l'investissement d'au moins 85 % des fonds tirés des campagnes de financement dans des programmes d'aide, et ce pourcentage s'applique à l'ensemble des fonds et des coûts de la Coalition et des organismes membres. Le reste peut servir à payer les frais de fonctionnement de base de la Coalition et, à ce titre, il est inclus dans l'actif net non affecté.

3. Crédoiteurs et charges à payer

À la fin de l'exercice, l'Association n'avait aucune somme à payer au titre des remises gouvernementales, qu'il s'agisse de la taxe de vente harmonisée ou des cotisations sociales.

4. Apports reportés

Les apports reportés se composent des fonds tirés des campagnes de financement qui ont été affectés à des projets humanitaires soutenus par les cinq organismes membres de la Coalition, et qui seront entrepris ou poursuivis au cours du prochain exercice. Ces sommes comprennent les allocations destinées au suivi et à l'évaluation conjointe des programmes des membres qui sont financés par ces fonds.

	2015	2014
Ebola	– \$	127 071 \$
Syrie 2015	328 840	–
Suivi et évaluation	61 897	43 186
Fonds canadien pour l'assistance humanitaire	752 591	35 982
	<hr/>	<hr/>
	1 143 328 \$	206 239 \$

COALITION HUMANITAIRE

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2015

5. Actif net

a) Gestion du capital

La Coalition définit son capital comme étant son actif net. En matière de capital, elle a pour objectif général d'adapter la structure de son capital à la nature et à la durée des actifs financés, et de détenir des fonds en quantité suffisante afin de pouvoir faire face à des événements négatifs imprévus et de poursuivre ses activités et d'avoir assez de liquidités pour pouvoir respecter ses obligations à leur échéance.

La Coalition n'est pas soumise, en vertu de règles extérieures, à des exigences concernant le capital, et sa stratégie globale en la matière demeure inchangée depuis l'exercice clos le 31 décembre 2014.

b) Actif net affecté à l'interne

	Solde au début de l'exercice	Affecté au cours de l'exercice	Utilisé au cours de l'exercice	Solde à la fin de l'exercice
Fonds d'urgence	172 044 \$	37 461 \$	– \$	209 505 \$

Le Fonds d'urgence, établi par le conseil d'administration, est constitué de dons hors campagnes. C'est pourquoi ces dons sont constatés en produit au moment de leur réception et qu'ils sont affectés à l'interne en cas d'urgence. Au cours de l'année, des dons net de 268 693 \$ ont été reçus et la somme de 231 232 \$ a été déboursée à même le fonds d'urgence pour financer les interventions des membres en réaction aux crises survenues au Bénin, à la République démocratique du Congo, à la Sierra Leone, dans le Sahara occidental, au Pakistan, en Somalie et en Inde. La somme restante de 37 461 \$ a été affectée à l'interne pour utilisation future.

6. Gestion des risques financiers

a) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles et entraîne de ce fait une perte financière. La Coalition est exposée au risque de crédit lié à la TVH à recevoir et aux autres débiteurs.

La Coalition évalue les débiteurs de façon continue et constitue une provision pour créances douteuses pour tous les montants irrécouvrables. À la fin de l'exercice, les débiteurs ne comportaient aucune créance douteuse.

COALITION HUMANITAIRE

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2015

6. Gestion des risques financiers (suite)

b) Autres risques

La Coalition estime qu'elle n'encourt pas de risque de taux d'intérêt, de risque de change ou de risque liquidité important découlant de ses instruments financiers.

Les expositions au risque de la Coalition n'ont pas changé depuis 2014.

7. Informations comparatives

Certaines informations comparatives de 2014 ont été reclassées afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.